

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAE 280 Désignation du Directeur Général de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les articles L. 1412-2, L. 2221-1 et suivants et les articles R. 2221-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à la création et à la gestion des régies à autonomie financière et à personnalité morale ;

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2005 DASCO 139-1, 139-2 et 139-3 du Conseil de Paris, en date des 11 et 12 juillet 2005, par lesquelles est créée la régie à autonomie financière et à personnalité morale chargée de la gestion de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) ;

Vu la délibération n° 2005 DASCO 212 transférant à la régie ESPCI à compter du 1er janvier 2006 la gestion des services publics correspondants aux missions dévolues à l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI), jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu les statuts de l'ESCPI et notamment son article 6 ;

Vu l'article 2.1 du règlement intérieur de l'ESPCI modifié par délibération n° 1 du conseil d'administration du 11 mars 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la désignation du Directeur Général de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI) ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sur avis du Conseil Scientifique International de l'ESPCI, le Conseil de Paris désigne M. Vincent Croquette au poste de Directeur Général de l'ESPCI à compter du 1er janvier 2019.

Article 2 : La durée du mandat est de cinq ans, renouvelable une fois dans les conditions mentionnées à l'article 2.1 du règlement intérieur de l'ESPCI.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO